

Avis de FS-SSCT du CSAS du SCL sur les DUERP 2025 et PAP 2026

La formation spécialisée santé sécurité et conditions de travail du comité social d'administration spécial du SCL s'est réunie pour examiner les documents établis par les laboratoires et l'unité de direction les 20, 21, 22 et 23 avril 2026 après-midi, en visioconférence.

En application des dispositions du Code du travail, le document unique d'évaluation des risques professionnels de chaque site répertorie l'ensemble des risques professionnels auxquels sont exposés les agents dans chaque unité de travail, selon un référentiel ministériel.

Le Programme Annuel de Prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail est établi à partir de l'analyse des risques professionnels et du bilan annuel santé sécurité conditions travail (SSCT). Il fixe la liste détaillée des réalisations ou actions à entreprendre au cours de l'année à venir. Il précise, pour chaque réalisation ou action, ses conditions d'exécution et l'estimation de son coût.

Les membres de la formation spécialisée santé sécurité et conditions de travail du comité social d'administration spécial du SCL, ayant pris le temps d'examiner tous les documents lors de ces 4 demi-journées, saluent :

- le travail très important effectué par l'ensemble des acteurs en charge de la santé, de la sécurité et des conditions de travail.
- l'investissement en formation et en équipements pour garantir la sécurité des agents.

Ils remercient également les responsables santé sécurité et environnement pour leur travail effectué à l'établissement des DUERP et PAP des laboratoires qui sont facilement lisibles et dont les cotations sont cohérentes.

En 2026, le nombre de lignes de risques dans les PAP est en augmentation avec 246 lignes sur les 349 présentes dans les DUERP, soit presque 71 %. En 2025, les PAP présentaient 209 lignes sur 353 lignes présentes dans les DUERP (60 %).

Aucun risque classé en priorité 1 n'apparaît dans les DUERP ou dans les PAP, ce qui est très satisfaisant.

Sont recensés dans les DUERP, 78 risques cotés en priorité 2 (22 %) et 271 cotés en priorité 3 (78 %). Concernant les PAP, 71 lignes sont cotées en priorité 2 (29 %) et 175 lignes sont cotées en priorité 3 (71 %).

À titre de comparaison, en 2024, les risques cotés en priorité 2 concernaient 74 lignes dans les DUERP et 56 lignes dans les PAP. Et pour les risques cotés en priorité 3, 279 lignes dans les DUERP et 153 lignes dans les PAP.

À noter, une stagnation du nombre de risques présents dans le DUERP et une prise en compte de ce risque plus important dans le PAP. Cependant le nombre de lignes de risques cotés 2 est quasiment identique d'une année sur l'autre.

La FS-SSCT souhaite revenir sur les risques prépondérants suivants :

❖ **Risques liés aux Risques Psychosociaux :**

Les risques liés aux risques psychosociaux représentent 26 lignes en priorité 2 dans le DUERP et 62 lignes en priorité 3. Cela représente 25 % des agents du SCL contre 22 % en 2025.

Risques majeurs :

- 2.01.01 *Quantité et ou Complexité du travail, Pression temporelle, Conciliation vie pro et vie perso difficile* : sont retrouvées dans les DUERP du SCL, 11 lignes cotées en priorité 2 (14 %) et 29 lignes cotées en priorité 3 (11 %).

- 2.01.04 *Isolement au travail / Sentiment d'inutilité / Absence de soutien / Absence de reconnaissance / Conflit au travail / Manque de coopération / Difficulté ou absence de pilotage* : sont retrouvées dans les DUERP du SCL, 6 lignes cotées en priorité 2 (8 %) et 29 lignes cotées en priorité 3 (5 %).

- 2.01.06 - *Insécurité de l'emploi et du travail (condition d'emploi, parcours professionnel, précarité du poste)* : sont retrouvées dans les DUERP du SCL, 2 lignes cotées en priorité 2 et 10 lignes cotées en priorité 3.

En 2026, tout comme l'année précédente, il en ressort que de nombreux domaines du SCL sont impactés par une ambiance de travail dégradée et que le SCL rencontre des difficultés dues aux manques de personnel, de ressources (équipements), d'outils informatiques performants.

De plus, la réorganisation/ concentration de certains domaines a commencé en 2026, les agents s'inquiètent de leur avenir, notamment dans le cadre de restructuration interne. Les conflits, la perte de sens et la souffrance au travail dûs au manque de moyens et d'effectifs sont quasiment présents dans tous les laboratoires.

La FS-SSCT s'inquiète de ces situations dont le nombre est en augmentation et déplore qu'elles perdurent depuis de nombreuses années, pouvant impacter sur la santé des agents.

Préconisations :

- Revoir l'organisation du travail notamment les rôles des RUS, RDoS et leurs adjoints
- Proposer et promouvoir des formations sur le management d'équipe et sur la communication
- Inciter les agents volontaires à suivre la formation Premiers Secours en Santé Mentale au même titre que celle de Sauveteur et Secouriste du Travail.
- Négociation entre l'UD et les 3 donneurs d'ordre pour alléger la pression exercée sur le SCL. Ces négociations pourraient porter sur une diminution des échantillons analysés en particulier pour les domaines en souffrance et sur un étalement des prélèvements sur toute l'année en particulier pour les prélèvements de la DGAL.

❖ **Risques chimiques et biologiques**

Les risques chimiques et biologiques sont les 2^e risques majeurs auxquels les agents du SCL sont exposés.

Ils représentent 38 lignes en priorité 2 dans le DUERP et 25 lignes en priorité 3. Cela représente 17 % des agents du SCL, chiffre identique à 2025.

Préconisation :

- Maintien du suivi des risques chimiques par le biais des campagnes de mesure VLEP et à l'aide du logiciel SEIRICH

- Maintien de l'évaluation de l'exposition aux risques chimiques et du suivi médical (*exemple : prise de sang*)

La FS-SSCT s'inquiète du manque du suivi médical de certains agents soit par l'absence de médecin de travail soit en lien avec des tensions avec le médecin du travail soit par l'avis du médecin du travail local.

Préconisation : La périodicité des visites bisannuelles pour les agents exposés à des risques spéciaux doit être la règle. D'une manière générale, la FS-SST réclame une harmonisation des pratiques au SCL en termes de suivi médical, de bilans biologiques, de dépistage de la perte de l'audition et de la vue identique à l'ensemble des agents du SCL.

❖ **Risques liés à l'activité physique**

Pour 2026 c'est le 3^e risque majeur auxquels les agents du SCL sont exposés.

Ils représentent 2 lignes en priorité 2 dans le DUERP et 31 lignes en priorité 3. Cela représente un peu moins de 10 % des agents du SCL.

La FS-SSCT est consciente que les nombreuses mesures de prévention actuelles mises en place au SCL permettent de limiter les risques dans la majorité des cas. Cependant, l'activité du SCL évolue, il convient donc de rester vigilant sur ces risques.

Préconisation :

- Proposer et promouvoir la formation « gestes et postures »
- Mise à disposition des équipements adéquats (*exemple : chariots pour le port de charges. ...*)
- Revoir l'ergonomie des postes
- Mesures organisationnelles des postes (*exemple : effectuer des tâches en binôme, ...*)
- Réintroduire les risques physiques et ambiant dans la fiche de prévention des expositions à certains facteurs de risques professionnels Pre.FOR.12

Au-delà des chiffres, si l'on peut se féliciter d'un très bon taux de projets d'action (plus de 90% pour les risques côtés 2 du DUERP), cela ne peut occulter le mal-être croissant de beaucoup d'agents du service.

Les situations tendues impactent de nombreux domaines/laboratoires et on ne peut que déplorer l'absence ou la faiblesse des actions préventives pour désamorcer les conflits/tensions.

Si une communication efficiente et un management à l'écoute des agents ne peuvent compenser le manque crucial d'effectif, ils peuvent assurer une meilleure cohésion des équipes et redonner du sens au travail des agents.